



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving Public Works and Government  
Services Canada/Réception des soumissions Travaux  
publics et Services gouvernementaux Canada**  
1713 Bedford Row  
Halifax, N.S./Halifax, (N.É.)  
Halifax  
Nova Scotia  
B3J 1T3  
Bid Fax: (902) 496-5016

**SOLICITATION AMENDMENT  
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address  
Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
Atlantic Region Acquisitions/Région de l'Atlantique  
Acquisitions  
1713 Bedford Row  
Halifax, N.S./Halifax, (N.É.)  
Halifax  
Nova Scot  
B3J 1T3

<b>Title - Sujet</b> CFS - Garbage & Recycling Services	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> W010X-19P003/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 001
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> W010X-19-P003	<b>Date</b> 2018-09-24
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$HAL-122-5782	
<b>File No. - N° de dossier</b> HAL-8-80039 (122)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2018-10-02</b>	
<b>Time Zone</b> Fuseau horaire Atlantic Daylight Saving Time ADT	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Chinye (HAL), Chukwudi	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> hal122
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (902) 401-7604 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (902) 496-5016
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
**W010X-19P003/A**  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
**W010X-19P003**

N° de la modif - Amd. No.  
**amd 001**  
File No. - N° du dossier  
**HAL-8-80039**

Id de l'acheteur - Buyer ID  
**Hal122**  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

La modification 001 vise à répondre à la question et à intégrer le changement ci-dessous :

**Question** : À l'annexe B, tableau B vous demandez un prix par tonne pour les documents qu'idoivent être éliminés. Dans la colonne D : « 700 » Dans la quantité estimée. Veuillez confirmer que cela est censé être 700 tonnes et non 0,70 tonnes? C'est l'intention que ce matériel être pris pour le site d'enfouissement séparément? Cela augmenterait la collecte de temps et par conséquent le coût considérablement.

**Réponse** : La quantité estimée à des fins de recyclage est 1,5 tonnes par année. La base de paiement ci-dessous a été modifiée comme suit :

**ANNEXE « B »**

**Supprimer dans son intégralité  
Insérer comme suit**

**BASE DE PAIEMENT**

La collecte des déchets et des matériaux recyclables de tous les emplacements doit avoir lieu le jeudi entre 8 h et 16 h, sur une base hebdomadaire chaque mois.

La SFC Debert a un (1) bac à déchets et un (1) bac de recyclage.

Great Village a un (1) bac à déchets et un (1) bac de recyclage.

Le champ de tir de Debert a un (1) bac à déchets et un (1) bac de recyclage.

Le manège militaire de Truro a deux (2) bacs à déchets et deux (2) bacs de recyclage.

**Le prix par mois doivent comprendre tous les coûts associés à la collecte et à l'élimination des déchets et le recyclage comme les pourboires et les frais d'élimination, etc.**

Année 1 :

Colonne A	Colonne B Descriptions des travaux	Colonne C Unité de mesure	Colonne D Quantité estimative	Colonne E Prix par mois	Colonne F Prix calculé (Colonne D* Colonne E)
1.	Rapports annuels Élimination des déchets de la SFC Debert, de Great Village, du champ de tir de Debert et du manège militaire de Truro conformément à l'annexe A, Énoncé des travaux	Par mois	12	_____ \$	_____ \$
2.	Rapports annuels Élimination des <b>matériaux recyclables</b> de la SFC Debert, de Great Village, du champ de tir de Debert et du manège militaire de Truro conformément à l'annexe A, Énoncé des travaux	Par mois	12	_____ \$	_____ \$
Total					_____ \$ TVH en sus

Remarque : Le tonnage annuel estimé et le recyclage des déchets générés dans tous les sites sont 1,8 et 1,5 tonnes respectivement. Le montant annuel de jaugeage est une estimation et à des fins d'évaluation seulement.

Total de l'année 1 (total)= \_\_\_\_\_ \$

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W010X-19P003/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W010X-19P003

N° de la modif - Amd. No.  
amd 001  
File No. - N° du dossier  
HAL-8-80039

Id de l'acheteur - Buyer ID  
Hal122  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

La collecte des déchets et des matériaux recyclables de tous les emplacements doit avoir lieu le jeudi entre 8 h et 16 h, sur une base hebdomadaire chaque mois.

La SFC Debert a un (1) bac à déchets et un (1) bac de recyclage.

Great Village a un (1) bac à déchets et un (1) bac de recyclage.

Le champ de tir de Debert a un (1) bac à déchets et un (1) bac de recyclage.

Le manège militaire de Truro a deux (2) bacs à déchets et deux (2) bacs de recyclage.

**Le prix par mois doivent comprendre tous les coûts associés à la collecte et à l'élimination des déchets et le recyclage comme les pourboires et les frais d'élimination, etc.**

Année 2 :

Colonne A	Colonne B Descriptions des travaux	Colonne C Unité de mesure	Colonne D Quantité estimative	Colonne E Prix par mois	Colonne F Prix calculé (Colonne D* Colonne E)
1.	Rapports annuels Élimination des déchets de la SFC Debert, de Great Village, du champ de tir de Debert et du manège militaire de Truro conformément à l'annexe A, Énoncé des travaux	Par mois	12	_____ \$	_____ \$
2.	Rapports annuels Élimination des <b>matériaux recyclables</b> de la SFC Debert, de Great Village, du champ de tir de Debert et du manège militaire de Truro conformément à l'annexe A, Énoncé des travaux	Par mois	12	_____ \$	_____ \$
Total					_____ \$ TVH en sus

Remarque : Le tonnage annuel estimé et le recyclage des déchets générés dans tous les sites sont 1,8 et 1,5 tonnes respectivement. Le montant annuel de jaugeage est une estimation et à des fins d'évaluation seulement.

Total de l'année 2 (total A)= \_\_\_\_\_ \$

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W010X-19P003/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W010X-19P003

N° de la modif - Amd. No.  
amd 001  
File No. - N° du dossier  
HAL-8-80039

Id de l'acheteur - Buyer ID  
Hal122  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

La collecte des déchets et des matériaux recyclables de tous les emplacements doit avoir lieu le jeudi entre 8 h et 16 h, sur une base hebdomadaire chaque mois.

La SFC Debert a un (1) bac à déchets et un (1) bac de recyclage.

Great Village a un (1) bac à déchets et un (1) bac de recyclage.

Le champ de tir de Debert a un (1) bac à déchets et un (1) bac de recyclage.

Le manège militaire de Truro a deux (2) bacs à déchets et deux (2) bacs de recyclage.

**Le prix par mois doivent comprendre tous les coûts associés à la collecte et à l'élimination des déchets et le recyclage comme les pourboires et les frais d'élimination, etc.**

Année 3 :

Colonne A	Colonne B Descriptions des travaux	Colonne C Unité de mesure	Colonne D Quantité estimative	Colonne E Prix par mois	Colonne F Prix calculé (Colonne D* Colonne E)
1.	Rapports annuels Élimination des déchets de la SFC Debert, de Great Village, du champ de tir de Debert et du manège militaire de Truro conformément à l'annexe A, Énoncé des travaux	Par mois	12	_____ \$	_____ \$
2.	Rapports annuels Élimination des <b>matériaux recyclables</b> de la SFC Debert, de Great Village, du champ de tir de Debert et du manège militaire de Truro conformément à l'annexe A, Énoncé des travaux	Par mois	12	_____ \$	_____ \$
				Total	_____ \$ TVH en sus

Remarque : Le tonnage annuel estimé et le recyclage des déchets générés dans tous les sites sont 1,8 et 1,5 tonnes respectivement. Le montant annuel de jaugeage est une estimation et à des fins d'évaluation seulement.

Total de l'année 3 (total)= \_\_\_\_\_ \$

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W010X-19P003/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W010X-19P003

N° de la modif - Amd. No.  
amd 001  
File No. - N° du dossier  
HAL-8-80039

Id de l'acheteur - Buyer ID  
Hal122  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

La collecte des déchets et des matériaux recyclables de tous les emplacements doit avoir lieu le jeudi entre 8 h et 16 h, sur une base hebdomadaire chaque mois.

La SFC Debert a un (1) bac à déchets et un (1) bac de recyclage.

Great Village a un (1) bac à déchets et un (1) bac de recyclage.

Le champ de tir de Debert a un (1) bac à déchets et un (1) bac de recyclage.

Le manège militaire de Truro a deux (2) bacs à déchets et deux (2) bacs de recyclage.

**Le prix par mois doivent comprendre tous les coûts associés à la collecte et à l'élimination des déchets et le recyclage comme les pourboires et les frais d'élimination, etc.**

Année d'option 1 ::

Colonne A	Colonne B Descriptions des travaux	Colonne C Unité de mesure	Colonne D Quantité estimative	Colonne E Prix par mois	Colonne F Prix calculé (Colonne D* Colonne E)
1.	Rapports annuels Élimination des déchets de la SFC Debert, de Great Village, du champ de tir de Debert et du manège militaire de Truro conformément à l'annexe A, Énoncé des travaux	Par mois	12	_____ \$	_____ \$
2.	Rapports annuels Élimination des <b>matériaux recyclables</b> de la SFC Debert, de Great Village, du champ de tir de Debert et du manège militaire de Truro conformément à l'annexe A, Énoncé des travaux	Par mois	12	_____ \$	_____ \$
Total					_____ \$ TVH en sus

Remarque : Le tonnage annuel estimé et le recyclage des déchets générés dans tous les sites sont 1,8 et 1,5 tonnes respectivement. Le montant annuel de jaugeage est une estimation et à des fins d'évaluation seulement.

Total de l'année d'option 1= \_\_\_\_\_ \$

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W010X-19P003/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W010X-19P003

N° de la modif - Amd. No.  
amd 001  
File No. - N° du dossier  
HAL-8-80039

Id de l'acheteur - Buyer ID  
Hal122  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

La collecte des déchets et des matériaux recyclables de tous les emplacements doit avoir lieu le jeudi entre 8 h et 16 h, sur une base hebdomadaire chaque mois.

La SFC Debert a un (1) bac à déchets et un (1) bac de recyclage.

Great Village a un (1) bac à déchets et un (1) bac de recyclage.

Le champ de tir de Debert a un (1) bac à déchets et un (1) bac de recyclage.

Le manège militaire de Truro a deux (2) bacs à déchets et deux (2) bacs de recyclage.

**Le prix par mois doivent comprendre tous les coûts associés à la collecte et à l'élimination des déchets et le recyclage comme les pourboires et les frais d'élimination, etc.**

Année d'option 2:

Colonne A	Colonne B Descriptions des travaux	Colonne C Unité de mesure	Colonne D Quantité estimative	Colonne E Prix par mois	Colonne F Prix calculé (Colonne D* Colonne E)
1.	Rapports annuels Élimination des déchets de la SFC Debert, de Great Village, du champ de tir de Debert et du manège militaire de Truro conformément à l'annexe A, Énoncé des travaux	Par mois	12	_____ \$	_____ \$
2.	Rapports annuels Élimination des <b>matériaux recyclables</b> de la SFC Debert, de Great Village, du champ de tir de Debert et du manège militaire de Truro conformément à l'annexe A, Énoncé des travaux	Par mois	12	_____ \$	_____ \$
Total					_____ \$ TVH en sus

Remarque : Le tonnage annuel estimé et le recyclage des déchets générés dans tous les sites sont 1,8 et 1,5 tonnes respectivement. Le montant annuel de jaugeage est une estimation et à des fins d'évaluation seulement.

Total de l'année d'option 2= \_\_\_\_\_ \$

Prix calculé total = année 1 + année 2 + année d'option 1 + année d'option 2 = \_\_\_\_\_ \$

Le prix total calculé correspondra au montant qui sera pris en considération durant l'évaluation de toutes les soumissions reçues.

Toutes les autres modalités et conditions demeurent les mêmes.